

DEPARTEMENT  
du  
TARN

ARRONDISSEMENT  
de  
CASTRES

CANTON  
de  
MAZAMET

N° 2016/025

Envoyé en préfecture le 22/03/2016  
Reçu en préfecture le 22/03/2016  
Affiché le   
ID : 081-218100212-20160318-CM2016\_025-DE

## Mairie d' AUSSILLON

### EXTRAIT

### du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance Publique du 18 mars 2016

L'AN deux mille seize, le dix-huit du mois de mars le Conseil Municipal d'**AUSSILLON**, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard ESCUDIER, Maire, en session ordinaire, suivant convocations faites le 11 mars au nombre prescrit par la loi.

**Présents :** MM. Bernard ESCUDIER, Cécile LAHARIE, Marc MONTAGNÉ, Françoise MIALHE, José GALLIZO, Jérôme PUJOL, Fabrice CABRAL, Annie RAYNAUD, Henri COMBA, Anne-Marie AMEN, Didier HOULES, Leila ROUDEZ, Philippe PAILHE, Chantal GLORIES, Gérald MANSUY, Céline CABANIS, Serif AKGUN, Françoise ROQUES, Thierry COUSINIE, Armande GASTON, Jacques BELOU, Dominique PETIT, Eric LEBOU, Isabelle BOUISSET, Fatiha YEDDOU-TIR.

**Procurations :**

Muriel ALARY	à	Marc MONTAGNE
Fanny BAXTER	à	Fabrice CABRAL
Aurélie SUNER	à	Dominique PETIT
Mathias GOMEZ	à	Fatiha YEDDOU TIR

**Absents excusés :**

Secrétaire de séance : Françoise MIALHE.

Nombre de membres en exercice : 29	Lors de la séance :		
	Présents : 25	Procurations : 4	Absents : 0
<b>OBJET</b> : Approbation de la modification du PLU			Date d'affichage : 22 mars 2016

Le Conseil Municipal,

**Vu** le Code de l'Urbanisme ;

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 5 février 2008 ;

**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 17 juillet 2013 décidant d'engager la modification N°1 du Plan Local d'Urbanisme ;

**Vu** l'Arrêté municipal N°2014/126 définissant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation liées à la procédure de Modification N°1 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune d'Aussillon et l'Arrêté N°2014/148 modifiant l'Arrêté N°2014/126 ;

**Vu** l'Arrêté municipal N°2015/152 dressant le bilan de la concertation menée dans le cadre de la procédure de modification N°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Aussillon ;

**Vu** l'Arrêté municipal N°2015/174 mettant le projet de modification du PLU à enquête publique ;

**Vu** la notification en date du 12 octobre 2015 du projet de modification adressée aux personnes publiques associées mentionnées à l'article L. 132-7 et L132-9 du code de l'urbanisme ;

**Vu** l'avis favorable de la commission Urbanisme-Environnement-Développement Durable réunie en date du 05 novembre 2015 ;

**Entendu** les conclusions du commissaire enquêteur,

**Considérant** que les résultats de ladite enquête publique nécessitent quelques modifications mineures du projet de modification du PLU :

- Complément apporté à l'article 11 relatif aux toitures terrasses pour intégrer la disposition selon laquelle plusieurs rangées de tuiles devront être maintenues entre l'égout du toit et la terrasse afin de conserver une continuité avec la façade et la génoise.
- rehaussement du coefficient d'emprise au sol (CES) de 15% à 20% pour les zones 1AUa et UCb.
- suppression de la catégorie intitulée « entrepôts commerciaux » dans les zones UCa et UCb.
- ajout d'un article 9 aux dispositions générales précisant que la hauteur des constructions est mesurée entre le niveau du sol naturel et l'égout du toit ou de l'acrotère pour les toitures terrasses.
- ajout à la page 54 du mot « révision » : « *L'urbanisation de la zone 2AU pourra intervenir après modification ou révision...* ».

**Considérant** que la modification du PLU telle qu'elle est présentée au conseil municipal est prête à être approuvée, conformément à l'article L153-41 à L153-44 du code de l'urbanisme ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité,**

- Décide d'approuver la modification du PLU telle qu'elle est annexée à la présente.

la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, et d'une mention dans un journal diffusé dans le département conformément aux articles R153-20 et R153-21 du code de l'urbanisme ;

le PLU approuvé et modifié est tenu à la disposition du public à la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Sous Préfecture.

N° 2016/025

Envoyé en préfecture le 22/03/2016

Reçu en préfecture le 22/03/2016

Affiché le

SLO

ID : 081-218100212-20160318-CM2016\_025-DE

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R2121-10 du code général des collectivités territoriales ;  
La présente délibération est exécutoire à compter de sa transmission à Monsieur le Sous-Préfet de Castres et de l'accomplissement des mesures de publicité.

Pour Extrait conforme,  
Le Maire,  
Bernard ESCUDIER.



Acte ayant acquis caractère  
exécutoire à la date du 22 MARS 2016  
AUSSILLON, le 25 MARS 2016  
Le Maire,  
Bernard ESCUDIER.



Envoyé en préfecture le 22/03/2016

Reçu en préfecture le 22/03/2016

Affiché le

SLO

ID : 081-218100212-20160318-CM2016\_025-DE